



Reports successifs en audience de jugement

Par **amarantine**, le **10/03/2016** à **18:53**

Bonjour

Employeur assigné par son employé qui ne dépose aucune conclusion entraînant ainsi déjà 4 reports pouvant de ce fait aboutir à une radiation peut il voir sa sanction amoindrie ?
Plainte à l'initiative de l'employeur classée car torts reconnus par l'employé qui a saisi le prudhomme mais ne dépose aucune conclusion peut elle être réactivée et est ce bien judiciaire ?

Par **P.M.**, le **10/03/2016** à **20:04**

Bonjour,

Je ne sais pas de quelle sanction vous parlez qui serait amoindrie puisque s'il y a radiation de l'affaire, il n'y a plus de Jugement...

La réinscription au rôle est possible mais en ne connaissant rien de l'affaire, il me paraît difficile de dire si c'est judiciaire...